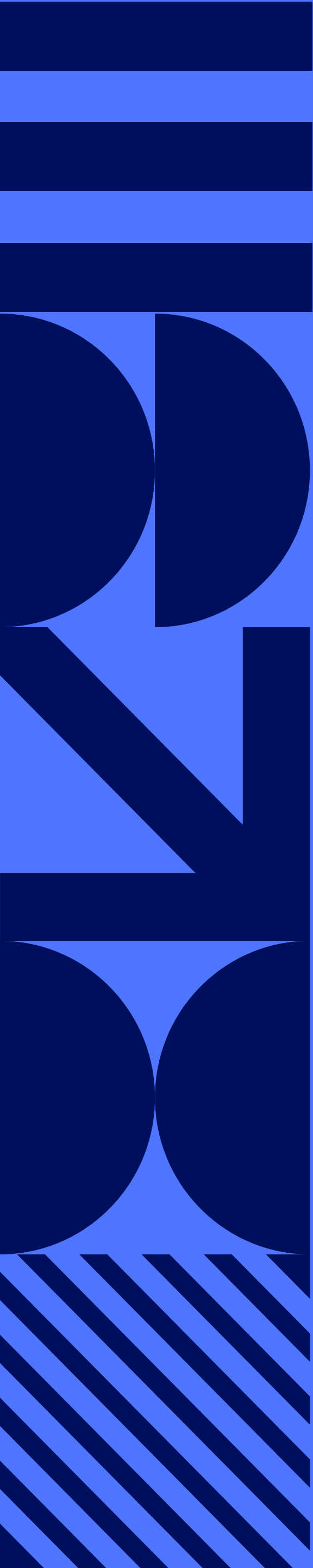


Rapport 2023
**du comité consultatif
en reconnaissance**



p3	MOT DU PRÉSIDENT 01
p6	MANDAT ET COMPOSITION 02
p14	LA RECONNAISSANCE À MONTRÉAL: ENJEUX ET DÉFIS 03
p22	RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS 04
p25	LES ACTIVITÉS EN 2023 05
p26	REMERCIEMENTS 06

La commémoration à Montréal, une longue histoire

Située au confluent de plusieurs voies d'eau menant aux quatre points cardinaux du continent, Montréal a toujours été un lieu de passage et d'échange depuis ses origines autochtones.



Pas étonnant qu'elle ait abrité une grande diversité de groupes qui ont, chacun, ajouté des toponymes, des monuments et des plaques témoignant de leur présence, de leurs idées, de leurs combats et de leurs aspirations parfois divergentes. Si la « reconnaissance » ou la « commémoration », pour reprendre un terme plus familier, fut pendant longtemps d'abord destinée à honorer les représentants de certaines élites et de certains groupes dominants, elle a aussi permis à des groupes minoritaires d'échapper à l'anonymat. Certaines de ces reconnaissances rejoignent encore les Montréalais, d'autres pas. Il est aussi bon de rappeler que si les remises en question ont été récemment plus nombreuses et intenses qu'autrefois, elles ne sont pas tout à fait nouvelles dans notre histoire commémorative. Pensons aux symboles de l'impérialisme britannique et du colonialisme, maintes fois ciblés depuis la tentative de dynamitage de la colonne à la gloire de l'amiral Nelson par trois jeunes Canadiens français en... 1893!

MOT DU PRÉSIDENT

Jean-François Leclerc

Le souci d'encadrer les gestes de reconnaissance par des outils administratifs remonte lui aussi à plus d'un siècle. En matière de toponymie, dès le début du XX^e siècle, une Commission spéciale des noms de rue est chargée de conseiller l'administration municipale, mandat qui sera repris au fil des ans par des comités ou commissions de composition variable. Plusieurs anciennes municipalités, dont le territoire fait aujourd'hui partie de la Ville de Montréal, ont également fait de même. Avant la création du Comité consultatif en reconnaissance en 2023, ce rôle était assumé par un comité ad hoc de toponymie rattaché au Service de l'urbanisme et de la mobilité. En ce qui concerne la commémoration matérielle, le Bureau d'art public fut créé en 1989 pour prendre en charge la responsabilité de la collection d'art public de la Ville, devenant un interlocuteur privilégié pour la gestion d'œuvres et de monuments anciens ou contemporains comportant une dimension commémorative.

01

Une mise à jour nécessaire

Pour faire le point sur son approche en ce domaine, l’administration municipale a décidé de se doter d’un « cadre municipal d’intervention en commémoration », tel que le prévoyait le Plan d’action en patrimoine 2017-2022. Une première version du Cadre d’intervention en reconnaissance (ci-après le Cadre), comme on désigne le document qui doit guider la Ville et ses instances, fut préparée sous la direction de la Division du patrimoine, avec la collaboration de plusieurs services centraux. En mars 2021, une démarche consultative prenant la forme d’ateliers fut pilotée par l’Institut du Nouveau Monde (INM). Elle a permis à une cinquantaine de personnes de s’exprimer à ce sujet. Cet exercice fut suivi par une consultation publique organisée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports dont le rapport fut déposé en août 2021. Le « Cadre d’intervention en reconnaissance » fut adopté par le Conseil municipal en septembre 2022.

Pour guider de manière indépendante les instances administratives et les élu.e.s municipaux chargés du dossier de reconnaissance à Montréal, la Ville a mis sur pied en 2023 le Comité consultatif en reconnaissance (CCR) que j’ai l’honneur de présider. Composé de neuf membres permanents et de cinq membres suppléants sélectionnés sur appel de candidatures et par entrevues par un comité multipartite, ce Comité est chargé d’émettre, à l’intention du Conseil municipal, de ses services administratifs, des arrondissements, d’organismes parapublics, d’associations ou du public, des avis indépendants, des recommandations et des commentaires permettant de bien orienter les décisions des instances municipales en matière de reconnaissance. Doté d’un pouvoir d’initiative, le Comité consultatif en reconnaissance a le pouvoir d’organiser des consultations publiques portant par exemple sur une cérémonie commémorative, une commémoration matérielle ou une intervention en toponymie. Il peut aussi proposer des modifications au Cadre de reconnaissance, et concevoir des activités et des outils pédagogiques pour sensibiliser le public à la reconnaissance.



MOT DU PRÉSIDENT



Nos travaux amorcés en juin 2023 ont démontré la qualité de l’expertise, la diversité des points de vue et la synergie des membres, tout autant que leur volonté ferme d’avoir un réel impact sur les pratiques de reconnaissance à Montréal. Petit à petit, au gré des dossiers qui lui ont été soumis, notre comité a eu l’occasion d’apprivoiser les contours de son champ d’action et a commencé à en mieux évaluer les enjeux. Si le Cadre d’intervention prévoit la mise en place d’un bilan quinquennal permettant de réviser les listes indicatives associées aux cinq outils de reconnaissance, les membres ont manifesté leur souhait de faire du CCR un agent actif de ce « mécanisme de veille permanent » que souhaite établir le Cadre. Ce premier rapport nous donne une belle occasion de faire le point sur quelques enjeux de la reconnaissance à Montréal.

Les prochains mois nous permettront de poursuivre les réflexions amorcées pendant cette première « année laboratoire », non seulement pour s’approprier ce domaine passionnant de la communication de l’histoire dans l’espace public, mais aussi pour peaufiner les outils de reconnaissance, les processus de traitement et d’analyse des demandes, et pour arrimer les ressources mises à la disposition du CCR aux besoins que requiert sa mission. Montréal mérite en effet une approche qui soit spécifique, inspirée par son esprit d’innovation et par sa créativité.

Le président du Comité consultatif en reconnaissance,
Jean-François Leclerc,

Jean F Leclerc

Mandat

Le comité est l’instance consultative de la Ville en matière de reconnaissance. Il a pour mandat de formuler des avis dans le but d’éclairer les décisions de la Ville concernant les projets de cérémonies commémoratives, de commémoration matérielle, de toponymie et de règlement d’identification visé à l’article 121 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec qui lui sont soumis par l’unité administrative de la Ville responsable du patrimoine, conformément aux dispositions de son règlement.

Le comité donne un avis écrit au conseil de la ville, au comité exécutif, à un conseil d’arrondissement ou à l’unité administrative responsable du patrimoine, à la demande de ces derniers ou de leur représentant autorisé sur :

- 1 - un sujet de reconnaissance tel que défini dans le Cadre d’intervention en reconnaissance de la Ville;
- 2 - le choix de l’outil de reconnaissance;
- 3 - un projet lié à la commémoration matérielle;
- 4 - un projet de toponymie, à l’exclusion des décisions essentiellement techniques comme les corrections à un nom ou à la configuration d’un lieu ou celles ne visant pas un sujet lié à la reconnaissance;
- 5 - l’évaluation d’une reconnaissance existante;
- 6 - tout autre projet de reconnaissance tel que défini par le Cadre d’intervention en reconnaissance, à l’exclusion des projets de citation.

Le comité donne un avis écrit au conseil de la ville pour tout projet de règlement d’identification d’un élément du patrimoine immatériel, d’un personnage historique décédé, d’un événement ou d’un lieu historique adopté en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec. Il reçoit et entend les représentations de toute personne intéressée au projet de règlement d’identification conformément à l’avis transmis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec et rend un avis préliminaire avant ces représentations. Il rédige finalement un rapport de ces représentations.

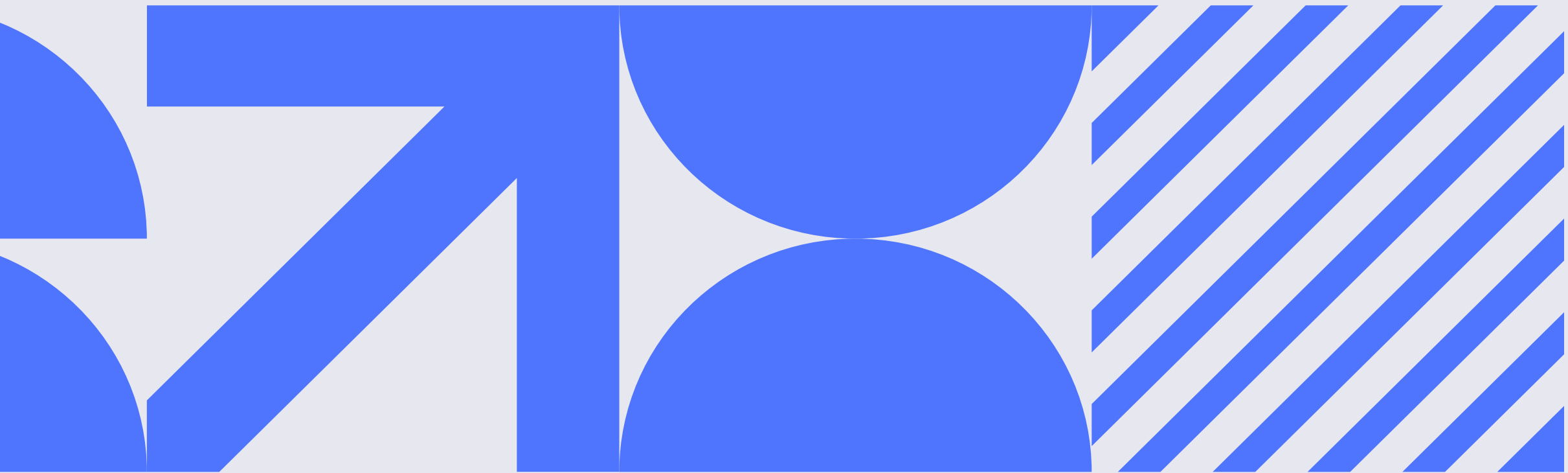
Le comité exerce également les fonctions suivantes :

- 1 - il analyse les sujets de reconnaissance soumis par l’unité administrative responsable du patrimoine, les outils de reconnaissance les plus appropriés pour chacun de ces sujets et approuve le contenu des listes indicatives devant servir à la réalisation de nouveaux projets de reconnaissance;
- 2 - de sa propre initiative, il contribue à la sensibilisation et à la diffusion de la reconnaissance en favorisant l’organisation d’activités et l’élaboration d’outils pédagogiques;
- 3 - il donne son avis au conseil de la ville sur tout projet de modification au Cadre d’intervention en reconnaissance;
- 4 - il peut organiser toute consultation publique qu’il juge nécessaire pour une cérémonie commémorative, une commémoration matérielle ou une intervention en toponymie.

MANDAT ET COMPOSITION

Composition

MANDAT ET COMPOSITION



Jean-François Leclerc
Président

Muséologue, historien et artiste en arts visuels, il s’est engagé depuis ses études dans la valorisation et la diffusion de l’histoire et du patrimoine, notamment ceux des communautés immigrantes, et dans le développement d’une muséologie innovatrice. Comme guide animateur, muséologue puis responsable du Centre d’histoire de Montréal, musée de la Ville de Montréal, il a piloté avec la collaboration d’une petite équipe dynamique, la métamorphose de ce centre d’interprétation en une grande institution fondée sur la muséologie citoyenne et l’inclusion, le MEM. Centre des mémoires montréalaises. Communicateur en histoire, conférencier et panéliste en muséologie

au Québec, au Mexique, au Brésil et en Europe, il a occupé divers postes au sein de conseils d’administration d’organismes en patrimoine, d’associations muséales et de musées, tels qu’actuellement, le Musée de l’imprimerie du Québec, l’Afromusée, et la Table de concertation culturelle Villeray-Parc-Extension. Consultant en histoire et en muséologie depuis 2019, il développe des concepts et des scénarios d’exposition, les plus récents ayant porté sur l’histoire du mont Royal, sur la maison historique Nivard-de St-Dizier et sur la collection archéologique issue des fouilles du site du Village des Tanneries. Jean-François Leclerc préside le Comité consultatif en reconnaissance depuis mars 2023.

Isabelle Dumas

Vice-présidente

Architecte et urbaniste, elle détient également des formations universitaires en musique, en langues et traduction, de même qu’une formation professionnelle en bijouterie-joaillerie. Elle a œuvré dans les domaines de l’urbanisme, du patrimoine et de la toponymie pendant plus de 30 ans, dont 25 à la tête d’équipes professionnelles à la Ville de Montréal. Dans le cadre de l’adoption du premier Plan d’urbanisme de Montréal, elle a participé activement au développement d’un nouveau cadre réglementaire, intégrant notamment la mise en place de procédures standardisées pour l’évaluation de projets dérogatoires, l’introduction de mécanismes d’appel de commentaires du public et le recours aux avis d’une commission d’experts (aujourd’hui comité Jacques-Viger).

Comme chef de division en patrimoine entre 2006 à 2014, elle a notamment coordonné la rédaction de la Politique du patrimoine de la ville, des plans de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et du Vieux-Montréal, de même que la mise en place d’outils de diffusion en patrimoine, tels que la mise en ligne du Répertoire historique des toponymes de la Ville et le site Internet du parcours riverain. Elle a dirigé les travaux nécessaires à la citation de huit immeubles et la création de deux sites du patrimoine. Elle poursuit aujourd’hui son engagement dans la communauté comme membre de divers comités et groupes de travail.



Jacques Thériault-Watso

Vice-président

Jacques Thériault Watso est un membre élu de la Nation Abénakis d’Odanak depuis 2005. Entrepreneur et leader communautaire, il joue un rôle actif dans la représentation des Premières Nations. Il est également membre du Comité consultatif en reconnaissance (CCR) de la ville de Montréal, où il contribue à la promotion et à la reconnaissance des droits et de la culture des peuples autochtones.

Daniel-Joseph Chapdelaine

Membre

Natif et résident de Montréal, il a étudié dans les domaines de l’urbanisme et du développement régional. Il travaille pour le gouvernement du Québec depuis 2001 (au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation) et fut impliqué, à titre de conseiller, dans de nombreux dossiers municipaux de la région administrative de la Montérégie et de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il s’intéresse au développement économique et à la planification des villes, avec un intérêt marqué pour l’histoire, l’architecture, le patrimoine toponymique et les projets de design urbains récents, projetés ou abandonnés. Il adore voyager à travers le monde pour prendre également le pouls des dernières tendances et s’adonner à la photographie. Il est préoccupé par les enjeux démocratiques et appuie à sa manière le projet de l’indépendance du Québec.

Depuis son retour dans la métropole québécoise en 2001 et plus particulièrement depuis 2005, il offre de son temps bénévolement pour certaines organisations telles qu’Héritage Montréal, le Comité de bon voisinage Turcot, le Comité consultatif d’urbanisme de l’arrondissement du Sud-Ouest et plus récemment le Comité consultatif en reconnaissance de la Ville de Montréal. Il s’est également démarqué dans des projets ponctuels avec des organismes comme Champ Libre, Dare dare et avec des visites urbaines destinées aux étudiants étrangers de l’Université de Montréal.



Rito Joseph

Membre

Rito Joseph est un individu polyvalent dont les rôles en tant que chercheur, autodidacte et conférencier définissent son engagement à unir la culture, l’histoire, les arts et la musique. Sa plateforme, Black Montreal Experiences, sert de conduit pour explorer la présence, l’histoire et les mouvements démographiques de la communauté d’ascendance africaine. Tout au long de sa carrière, Rito s’est consacré à l’éducation à travers la recherche, des présentations, des ateliers et des promenades historiques, etc. Sa mission n’est pas seulement de partager l’histoire, mais aussi d’inspirer un changement positif, rendant le savoir accessible à quiconque est désireux d’apprendre et de contribuer à un avenir meilleur.

Le parcours professionnel de Rito l’a mis en contact avec divers environnements, notamment académique, communautaire, gouvernemental et divers secteurs professionnels. Parmi les institutions

notables avec lesquelles il a collaboré, on compte l’Université McGill, l’Université de Montréal, l’Université Concordia, l’UQAM, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Centre canadien d’Architecture, la Société historique du Canada, la Commission scolaire de Montréal, le Commission Scolaire Anglophone de Montréal, le Centre Phi et le Musée Pointe-à-Callière, la Fonderie Darling et tant d’autres.

Ses contributions s’étendent à des apparitions dans les médias et à des travaux documentaires diffusés sur des chaînes de premier plan telles que CBC, Radio-Canada, TVA, le Journal 24h, le Journal Métro, le Journal de Montréal, TV5, ainsi que des médias en Ontario, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, en Alberta et en Afrique. Les projets en cours de Rito indiquent que ce n’est que le début de son parcours impactant.

Charlotte Kelly

Membre

Ethnologue, animatrice et médiatrice du patrimoine, sa passion pour les arts traditionnels, l’histoire et le patrimoine depuis son plus jeune âge lui permet de se démarquer dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine vivant. Jusqu’à tout récemment directrice générale de l’organisme Tissés Serrés, danse trad, elle continue d’exploiter sa passion de la danse traditionnelle québécoise en tant que membre de la troupe de spectacle de Tissés Serrés. Son expérience en recherche et en documentation, notamment pour la Maison Saint-Gabriel, le Réseau ArtHist et les Petits Pas Jacadiens, est bonifiée par son expérience en enquête de terrain.

Forte d’une expérience de plus de 18 ans en animation, Charlotte est régulièrement appelée à animer des visites guidées ou des animations en classe. Depuis 2018, Charlotte est consultante en patrimoine vivant. Elle collabore notamment avec le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), le Centre de valorisation du patrimoine vivant, l’Usine à Histoire et Réseau ArtHist pour des projets variés comprenant des projets d’inventaires, d’animation, de médiation, de recherche et de rédaction.



Francyne Lord

Membre

Historienne de l’art, elle compte quarante ans d’expérience dans le secteur des arts visuels. Elle a joué divers rôles dans le développement de l’art public au Québec. Dans les années quatre-vingt, elle a œuvré au Ministère de la culture du Québec, à la Direction de l’intégration des arts à l’architecture. En 1989, elle a rejoint la Ville de Montréal où elle a mis sur pied le Bureau d’art public qu’elle a dirigé jusqu’en 2016. Son mandat touchait la conservation du patrimoine de la collection municipale d’art public, l’intégration de nouvelles œuvres dans les édifices et espaces publics et la réalisation d’activités de médiation culturelle destinées à faire comprendre et apprécier le travail des artistes.

Elle a cherché à définir une voie distincte pour l’art public à Montréal, en ajoutant une dimension culturelle aux Grands projets d’aménagement urbain. Elle poursuit depuis 2017 son engagement à la Commission permanente de l’art public de Culture Montréal dont elle est la secrétaire et où en 2019, elle a été à l’origine d’un colloque sur la commémoration corrigée. Elle agit également comme expert-conseil en art public auprès de municipalités. Elle continue sa recherche sur l’art public et s’intéresse aux diverses formes sous lesquelles sa fonction commémorative peut se matérialiser.

Bérénice Mollen-Dupuis

Membre

Innue de la communauté de Ekuanitshit, elle agit comme Conseillère en développement d'affaires aux dossiers autochtones du Service de la formation continue de l'UQAT. Elle est détentrice d'un baccalauréat en enseignement de la musique et est étudiante au baccalauréat en Droit à l'UQÀM.

Elle s'implique activement dans plusieurs organisations, dont Montréal Autochtone, comme administratrice ainsi que l'INRS au comité EDI. Bérénice a longtemps travaillé comme animatrice au Centre d'histoire de Montréal et au Jardin des Premières Nations du Jardin Botanique de Montréal à la valorisation des différentes cultures autochtones en partageant leurs richesses.



Bernard Vallée

Membre

Animateur en histoire urbaine et sociale, en patrimoine et en toponymie, il a essentiellement œuvré en milieu communautaire dans les domaines du droit au logement, du droit à l'éducation tout au long de la vie et de la défense du patrimoine. Depuis plus de 45 ans, il accompagne les Montréalais.es dans des circuits qui explorent l'évolution de la ville et ses quartiers et diffuse la mémoire des luttes citoyennes, d'abord au sein du Collectif L'Autre Montréal de 1983 à 2011 et avec Montréal Explorations depuis 2013. Il fait partie des Amis du boulevard Saint-Laurent, de la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal et il est co-fondateur en 2022 d'Objets de mémoire – Groupe d'action muséologique.

Il a été membre de la Commission de toponymie de Montréal de 1987 à 1995 et membre du Conseil du patrimoine Montréal de 2012 à 2018. Il a contribué en 2012 à l'enrichissement de la banque prévisionnelle de noms de la Commission de toponymie de Montréal et il a réalisé en 2014 une grille d'analyse des démarches de désignations toponymiques, afin d'améliorer la pertinence et la cohérence des interventions toponymiques de la Ville de Montréal.



Imen Ben Jemia

Membre suppléante

Professeure en environnements urbains à l’Université de l’Ontario français, elle est titulaire d’un doctorat et d’une maîtrise en aménagement de l’Université de Montréal. Elle détient aussi un diplôme d’architecte de l’École d’architecture et d’urbanisme de Tunis. Elle est chercheure associée au Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises de l’Université McGill et professeure associée à l’Université de Waterloo.

Avant de rejoindre l’UOf, Imen a enseigné des ateliers en architecture et des cours théoriques à l’École d’architecture de l’Université de Montréal et à l’Université de Sharjah aux Émirats arabes unis. Ses recherches portant sur l’architecture, la ville et le patrimoine au Canada et dans les pays arabes ont été publiées et présentées dans plusieurs conférences internationales. Elle a aussi œuvré comme consultante en patrimoine culturel et en planification au sein de différentes firmes à Montréal.



Luce Lafontaine

Membre suppléante

Architecte cumulant plus de trente ans d’expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d’autres firmes, sa pratique est d’abord généraliste. Elle développe une expertise particulière dans le cas de remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l’amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Depuis les années 2000, elle œuvre particulièrement dans les domaines de la restauration et de la réalisation d’expertises techniques.

Elle compte également à son actif un grand nombre d’études patrimoniales et de stratégies de conservation. À titre de membre d’associations de conservation du patrimoine, notamment au Conseil du patrimoine de Montréal de 2015 à 2021, de critique ou de professeur invité, elle participe, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l’île de Montréal. Luce Lafontaine est membre depuis 2023.

Élyse Lévesque

Membre suppléante

Juriste et politologue, elle enseigne en tourisme et droit à l’Institut de tourisme et d’hôtellerie du Québec. Doctorante en droit à l’UQAM, elle s’intéresse à l’accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles dans le domaine du tourisme. Elle possède une compréhension poussée de l’impact des biais cognitifs, plus particulièrement touchant les Premiers peuples et les femmes au sein de la justice, de l’univers médiatique et de l’espace public.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine et des cultures sont au coeur de ses préoccupations. Elle a été co-instigatrice du mouvement de sauvegarde du Quartier chinois de Montréal et s’est investie dans la mobilisation des instances et de la communauté pour préserver ce riche patrimoine montréalais. Elle a par le passé œuvré comme guide touristique certifié de la Ville de Montréal. Elle s’est aussi impliquée dans diverses activités d’accès à la justice, telle la Clinix de justice sociale spécialisée en diversités sexuelles et de genres.



Paul-André Linteau

Membre suppléant

Historien, il est professeur émérite au département d’histoire de l’Université du Québec à Montréal, où il enseigne de 1969 à 2017. Il est l’un des pionniers de l’histoire urbaine au Québec et au Canada. Sa thèse de doctorat (1975), parue en 1981 (Maison neuve ou comment des promoteurs fabriquent une ville, 1883-1918), est suivie de nombreux articles et livres traitant du passé montréalais dont Histoire de Montréal depuis la Confédération, Brève histoire de Montréal, La rue Sainte-Catherine : au cœur de la vie montréalaise, Traces de l’histoire de Montréal et Une histoire de Montréal.

Actif au sein d’importantes équipes de recherche, collabore à un grand nombre d’émissions de radio et de télévision et d’expositions dans des musées.

Pendant une trentaine d’années, Il siège à la Commission (devenue comité) de Toponymie de la Ville de Montréal. Il se penche aussi sur l’histoire de l’immigration au Québec et est le coauteur de Transposer la France. L’immigration française au Canada (1870-1914). Il est en outre un spécialiste de l’histoire contemporaine du Québec et du Canada, notamment dans les champs de l’histoire économique et sociale, et a publié, entre autres, Histoire du Québec contemporain et Histoire du Canada. Ses travaux lui valent plusieurs prix et reconnaissances, dont le Prix Lionel-Groulx, le Prix du Québec Léon-Gérin, l’Ordre national du Québec, l’Ordre du Canada et l’Ordre de Montréal. Il est aussi membre de la Société royale du Canada.

Doreen
Petiquay-Barthold
Membre suppléante

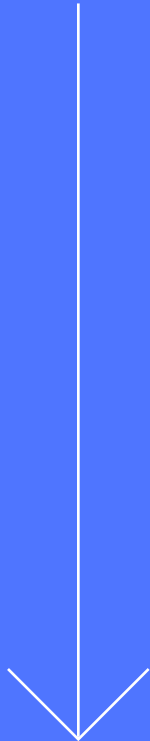


Bachelière en linguistique, elle possède également des diplômes en science politique, en traduction et en intervention psychologique aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Passionnée par la défense des droits autochtones, elle s’est concentrée sur ce domaine au cours des 8 dernières années en cumulant de l’expérience professionnelle au sein de sa communauté ainsi qu’en milieu urbain. Les postes qu’elle a occupé à Montréal Autochtone, en tant qu’enseignante à l’école primaire et secondaire de la communauté Atikamekw de Manawan et en tant que responsable des communications à Femmes Autochtones du Québec lui ont permis d’accroître ses connaissances sur les enjeux des 11 Nations Autochtones au Québec et d’établir des ponts avec le gouvernement pour le bien-être des siens.

Son expertise diversifiée lui permet d’ailleurs de comprendre les enjeux sous différents angles d’analyse. Son parcours lui a permis d’obtenir le poste d’agente de communication et des médias sociaux au Bureau du Principe de Joyce depuis 2023. Ayant partagé son cheminement universitaire avec la communauté étudiante de l’Université de Montréal dans le but d’inspirer les étudiant.e.s autochtones à accéder aux études universitaires, Doreen se montre réceptive à collaborer avec les différentes institutions qui veulent développer une bonne relation avec les Peuples Autochtones. Son implication depuis 2023 au sein du Comité consultatif en reconnaissance, dénote également cette volonté de travailler en collaboration pour que les Autochtones reprennent leur place dans la sphère publique.

03

LA RECONNAISSANCE
À MONTRÉAL:
ENJEUX ET DÉFIS



Les outils de reconnaissance

Depuis longtemps, les moyens de reconnaissance les plus connus, valorisés par le public et utilisés par les municipalités, ont été l’art public et la toponymie.

En 2012, la Loi sur le patrimoine culturel a octroyé aux municipalités le pouvoir de donner un statut exceptionnel aux éléments du patrimoine culturel immatériel qu’elles jugent importants, non seulement des personnages, mais également des pratiques traditionnelles, des événements, des lieux et des secteurs ayant une importance historique. Il s’agit là de nouveaux pouvoirs qui élargissent le « coffre à outils » de la Ville et qui se doivent d’être utilisés judicieusement. Depuis juin 2023 le Comité consultatif en reconnaissance a eu, avec le soutien des professionnels des équipes de la Division du patrimoine et du Service du greffe, l’occasion de se pencher sur nombre de ces outils pour répondre aux demandes du public et d’instances administratives.

À la lumière de cette expérience, nous souhaitons profiter de ce premier rapport pour faire état de nos observations et de nos recommandations sur chacun des cinq outils de reconnaissance prévus dans le Cadre d’intervention, mais également, sur le processus de reconnaissance et sur le rôle qui nous a été confié.

La toponymie ¹

Elle consiste à attribuer un nom à des lieux publics, comme des rues ou des parcs. La toponymie n’est pas qu’un geste de reconnaissance : elle sert aussi au repérage et à l’orientation dans la ville.

La Ville de Montréal compte plus de 6000 toponymes désignant ses rues, avenues, places et boulevards. Les principes qui doivent guider nos décisions en matière de toponymes sont inspirés notamment de ceux appliqués par le Commission de toponymie du Québec : assurer la pérennité des dénominations, sachant qu’ils servent d’abord de repères pour se situer sur le territoire urbain; tenir compte de la rareté de plus en plus grande des espaces à nommer; favoriser un ancrage biographique et historique cohérent avec le lieu destiné à recevoir de nom. À ces principes s’ajoutent des critères tels le fait d’éviter les dédoublements toponymiques et de voir à la compatibilité entre le nom et le contexte urbanistique ou l’état du lieu à nommer. À chaque fois, il faut aussi mettre dans la balance des considérations très pratiques telles que, dans le cas d’un changement de nom de rue, le rôle de repère géographique majeur bien ancré dans l’usage, ou l’impact de ce changement sur les résidents et sur l’orientation des usagers du réseau viaire montréalais.

Alors que le développement immobilier a rejoint une grande partie du territoire, force est de constater que la toponymie ne peut plus à elle seule répondre aux demandes de reconnaissance, bien qu’il demeure possible d’attribuer des noms à des portions de rues, de parcs ou de places, à des aménagements paysagers ou à leurs infrastructures. Pour éviter la congestion toponymique, le CCR est donc convaincu qu’il faudra revaloriser certains des outils existants moins populaires parce que moins connus, les réinventer et même en créer de nouveaux.



¹ Les descriptifs abrégés des outils de reconnaissance sont tirés du document suivant de la Ville de Montréal, section [Outils de reconnaissance](#)

La commémoration matérielle

Elle vise à rappeler des faits, des personnages ou des pratiques culturelles significatives par l'érection de monuments, la pose de plaques commémoratives et la réalisation d'aménagements ou de tout autre marqueur physique sur le domaine public. Il s'agit d'une reconnaissance permanente intégrée à l'environnement de la ville.

À Montréal comme ailleurs, la commémoration matérielle fut pendant longtemps estimée pour sa permanence, son prestige et sa grande visibilité. Pourtant, elle demeure relativement exceptionnelle sur le territoire montréalais. En effet, si notre ville compte plus de 360 œuvres d'art public, une partie seulement d'entre elles ont été créées à des fins commémoratives. La plus ancienne - la colonne en l'honneur de l'Amiral Nelson, vainqueur de Napoléon à Trafalgar -, remonte à 1809, et les plus récentes à 2022 et 2023, comme parmi plusieurs exemples, les murales honorant le comédien Jean Duceppe, le chanteur Leonard Cohen, et le créateur d'une fondation soutenant les victimes du VIH/SIDA, Ron Farah.

Jusqu'à la fin du deuxième tiers du 20^e siècle, les projets de commémoration matérielle furent le plus souvent portés par la société civile et financés par des dons privés ou des souscriptions publiques. Les monuments, plaques et autres œuvres commémoratives étaient ensuite donnés à la Ville qui se chargeait de leur installation et de leur entretien dans des espaces publics et édifices municipaux. En 1989, l'adoption d'un Plan d'action en art public de la Ville (mis à jour en 2010) a conduit à la création du Bureau d'art public chargé de la gestion de la collection municipale d'art public et de l'élaboration d'un processus rigoureux d'approbation des demandes (appels de propositions, jury, etc.).

Aujourd'hui bien encadrée, la commémoration matérielle doit tenir compte non seulement de la pertinence de l'objet de commémoration, de sa qualité artistique et de son emplacement, mais aussi, des coûts d'installation et d'entretien à court et à long terme. Notons que depuis quelques décennies, les œuvres d'art public de nature commémorative empruntent le plus souvent des voies allusives et abstraites, et non littérales et figuratives comme par le passé. Quant aux plaques commémoratives, ou leur version moderne du panneau d'interprétation, leur usage est aujourd'hui plus problématique en raison des vols et du vandalisme dont ils font l'objet, mais elles demeurent des outils efficaces qu'il faudrait néanmoins mettre à jour afin de les rendre plus visibles et accessibles, dans un espace urbain surchargé de signaux et d'infrastructures.



4.

LA RECONNAISSANCE À MONTRÉAL: ENJEUX ET DÉFIS



5.

Il est intéressant de signaler que depuis plus d’une décennie, les murales sont des moyens de plus en plus populaires et appréciés par le public. Même si elles présentent des défis de conservation, elles répondent bien à une diversité de demandes de valorisation. Leur présence sera pour certaines éphémère, pour d’autres, plus durable, en particulier lorsqu’elles sont adoptées par le public qui leur confère alors un statut de témoin collectif et de repère urbain. Cette durée variable et rarement permanente de la murale a l’avantage de faire évoluer ce médium au gré des sensibilités, des attachements et des besoins de mémoire. Néanmoins, afin d’assurer du bon usage de ce média, le recours à la murale comme outil de reconnaissance matérielle devrait être balisé et encadré pour qu’elle ne devienne pas une manière d’éviter une commémoration permanente.

D’autres moyens qui ne font pas partie des outils de reconnaissance cités dans le Cadre d’intervention contribuent aussi à leur manière à rendre visible l’histoire et la mémoire montréalaise sur le territoire urbain. Pensons aux motifs de croix insérés dans les pavés du square Dorchester évoquant la présence de l’ancien cimetière catholique, au marquage au sol de l’ancienne église Notre-Dame dans le Vieux-Montréal, ou encore à l’inscription gravée sur un banc de granit au square Philips à la mémoire les victimes de l’incendie du bar le Blue Bird. Mentionnons également les récits visuels, historiques et poétiques du projet Cité mémoire dans le Vieux-Montréal. Autant de modes de communication de l’histoire capables de rejoindre dans leur quotidien une diversité de publics.



6.

La cérémonie commémorative

Elle est un geste protocolaire visant à reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires.

La cérémonie commémorative fait partie des outils de reconnaissance depuis très longtemps. À Montréal, elle a le plus souvent pris des formes plus ou moins traditionnelles, comme à l’occasion de l’anniversaire de la fondation de Montréal en mai de chaque année, ou encore en 2017, pour marquer l’adoption par la Ville de Montréal des nouvelles armoiries intégrant un symbole représentant les Premières Nations. Ce type de commémoration peut aussi prendre des formes très contemporaines, comme le démontre magnifiquement l’illumination de 14 faisceaux lumineux sur le mont Royal, à chaque 6 décembre, à la mémoire des victimes de l’attentat féminicide de l’École polytechnique en 1989.

Si un outil de reconnaissance mérite d’être revu et réinventé, c’est bien celui-ci. Ponctuelle ou récurrente, rassembleuse, capable de créer l’événement et d’attirer l’attention des médias, la cérémonie commémorative a la capacité de répondre à plusieurs des demandes de reconnaissance sans les limites et les contraintes que peuvent représenter les outils de reconnaissance matérielle, et ce, quels que soient les moyens financiers à la disposition de ses promoteurs. Ce type d’outil peut aussi s’arrimer avec imagination et souplesse à des signes existants de commémoration, soit pour ranimer leur présence et leurs significations, soit pour les charger de nouvelles significations, ou même pour les contester. Pour que de tels événements deviennent plus courants, pourquoi par exemple, ne pas proposer à des organismes associatifs, publics et privés « d’adopter » des personnages, des événements ou même des lieux jugés importants pour rappeler leur mémoire périodiquement? Les programmes destinés à la transmission et à la valorisation du patrimoine, des artistes et du développement culturel de notre métropole pourraient réserver des fonds à cette fin.

L'identification

Elle est la reconnaissance formelle du caractère patrimonial d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage historique décédé, d'un événement ou d'un lieu historique. Son objectif est d'encourager la connaissance, la mise en valeur et la transmission de ces éléments du patrimoine.

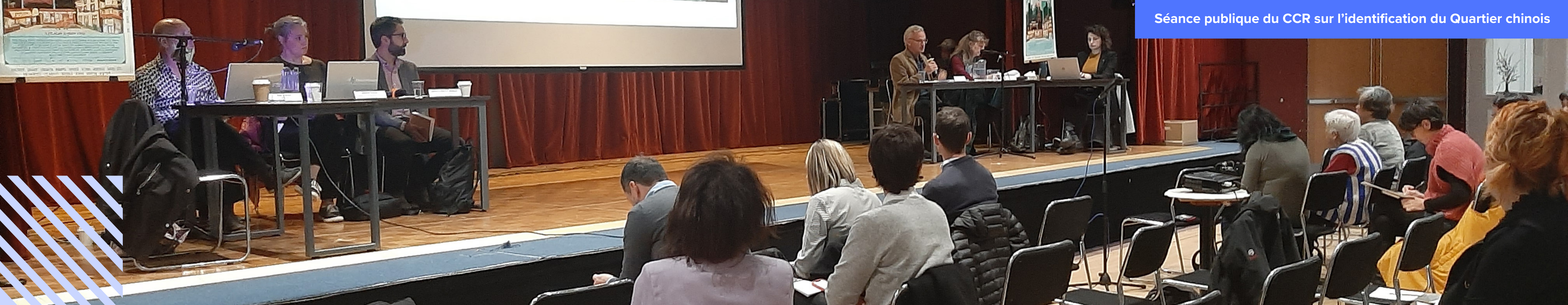


Établie en 2012 par la Loi sur le patrimoine culturel adoptée par le gouvernement du Québec, l'identification est un moyen relativement nouveau dans les outils municipaux. Elle permet de reconnaître officiellement la valeur culturelle d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage historique, d'un événement ou d'un lieu historique. Comme le mentionne le Cadre d'intervention, son objectif est « d'encourager et de valoriser la connaissance, la reconnaissance et la transmission de ce patrimoine historique et immatériel ». Dans le cas des lieux historiques, cette reconnaissance n'entraîne toutefois pas d'encadrement réglementaire pour la gestion de ce territoire ou d'obligations pour ses résidents, commerçants et propriétaires.

Le CCR a été sollicité en juillet 2023 pour évaluer la demande de la Ville d'identifier le Quartier chinois comme lieu historique d'accueil et d'enracinement des Montréalais et Montréalaises d'origine chinoise et asiatique. Ses membres devaient se prononcer sur la pertinence ou non d'utiliser cet outil, avec la possibilité de proposer plutôt la citation pour ce quartier. Dans ce dernier cas, le dossier serait alors transmis pour avis au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM).

À priori, l'intérêt de reconnaître ce quartier emblématique ne faisait pas de doute. De plus, cette demande faisait suite à un impressionnant processus de mobilisation et de consultation destiné à contrer les pressions immobilières qui menacent la survie du quartier comme lieu privilégié de la communauté chinoise de Montréal. Le comité de travail formé pour l'occasion à l'initiative de la Ville avait formulé cinq recommandations sur le développement du quartier, dont celle d'adopter un règlement d'identification en vertu de l'article 121 de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) pour reconnaître le Quartier chinois à titre de lieu historique.

Comme le prévoit le Cadre, cette demande de reconnaissance a donc requis la convocation d'une séance conjointe du CCR et du CPM. Un avis préliminaire conjoint favorable à l'identification a été déposé avec quelques réserves et questions à l'intention de la Division du patrimoine.



Comme le prévoient la Loi du patrimoine culturel et le Cadre de référence, cette étape fut suivie par une consultation publique. La séance publique du CCR s'est tenue le mardi 7 novembre dans les locaux du Service à la famille chinoise du Grand Montréal situés au 1088, rue Clark, au sein du Quartier chinois. Elle a été organisée par la permanence du Comité consultatif en reconnaissance, en collaboration avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal. La population a été invitée à assister à la séance publique et à y participer en posant des questions ou en émettant des commentaires, ainsi qu'à soumettre des commentaires écrits ou un mémoire en ligne. Une interprète était également sur place et a traduit simultanément la présentation et les prises de parole en cantonnais aux personnes ne parlant ni français ni anglais. Un rapport de cette consultation fut ensuite produit et le Conseil municipal a officialisé le nouveau statut du Quartier chinois en janvier 2024.

Au cours des échanges sur le Quartier chinois, la nature symbolique du geste d'identification appliquée à un territoire n'a pas manqué de susciter des interrogations à la fois des membres du CCR et du CPM. En effet, il est apparu qu'un tel projet d'identification, en soi justifié, ne pourrait atteindre ses objectifs de valorisation que s'il s'inscrivait dans un ensemble de mesures visant à la fois la protection du patrimoine immatériel, matériel et immobilier, leur valorisation et leur transmission. Dans le cas du Quartier chinois, cette reconnaissance concluait un long processus de mobilisation citoyenne, d'élaboration d'un plan d'action en collaboration avec une grande diversité d'acteurs locaux, suivi de mesures de protection de neuf bâtiments occupant le cœur du quartier par le gouvernement du Québec.

Dans ce cas, l'identification confirmait donc un statut déjà reconnu par tous les acteurs locaux. Sans cette mobilisation, on peut présumer que ce seul geste officiel n'aurait pu à lui seul déclencher une telle prise de conscience. Ce qu'il faut donc retenir de cette première expérience pour les projets d'identification à venir, c'est l'importance d'inclure les résidents, leurs organismes et les instances administratives dans une réflexion bien en amont et de s'assurer que ce type de reconnaissance soit associée à des retombées bien concrètes et matérielles pour le développement du quartier et la protection de son patrimoine.

La citation

La citation permet d’octroyer un statut à des sites et des immeubles pour les protéger, les faire connaître et les mettre en valeur. Une citation peut viser 4 types de biens patrimoniaux : un immeuble, un site, un objet ou un document appartenant à la municipalité. (Cadre)

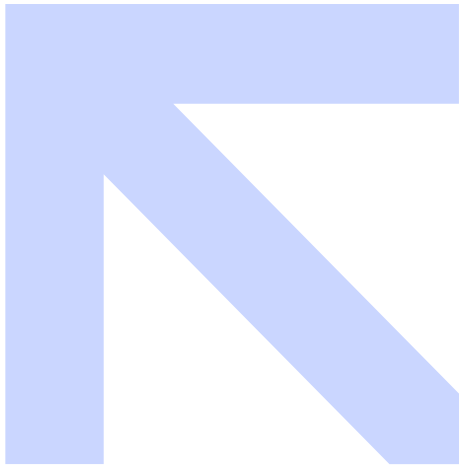
Le processus ayant mené à l’identification du Quartier chinois était une première pour le CCR comme pour le Conseil du patrimoine de Montréal. Le CCR a jugé, à la suite à cette rencontre conjointe avec le CPM et une consultation publique, que l’identification était une bonne option compte tenu des consultations auprès des acteurs du milieu, des protections ministérielles et du plan d’action d’arrondissement. Cette décision ne nous empêche pas de noter que les effets escomptés par cette identification, tels que décrits par le Cadre d’intervention, paraissent porter des intentions à première vue contradictoires. D’une part, écrit-on « contrairement à la citation, ce statut ne vise pas à encadrer les gestes à l’égard d’un élément identifié, ni d’assujettir les personnes qui les posent à des obligations », mais d’autre part, l’identification vise à « encourager et de valoriser la connaissance, la reconnaissance et la transmission de ce patrimoine historique et immatériel ».

Comme en témoigne la longue histoire du patrimoine montréalais, une reconnaissance et sa transmission de génération en génération ne peuvent reposer que sur des gestes symboliques. Des actions concrètes doivent en découler, dont certaines devront inévitablement être assorties d’obligations.

Voilà pourquoi, dans son avis émis le 8 décembre 2023 sur le projet d’identification du quartier chinois, le CCR a recommandé que la Ville procède également à sa citation comme site patrimonial. Constatant que la dernière citation municipale remonte à 2011, celle du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada, le CCR souhaite en effet que l’identification ne soit pas une manière d’éviter cette option qui assure à la fois une valorisation symbolique et la préservation effective d’un territoire jugé historiquement significatif.



8.

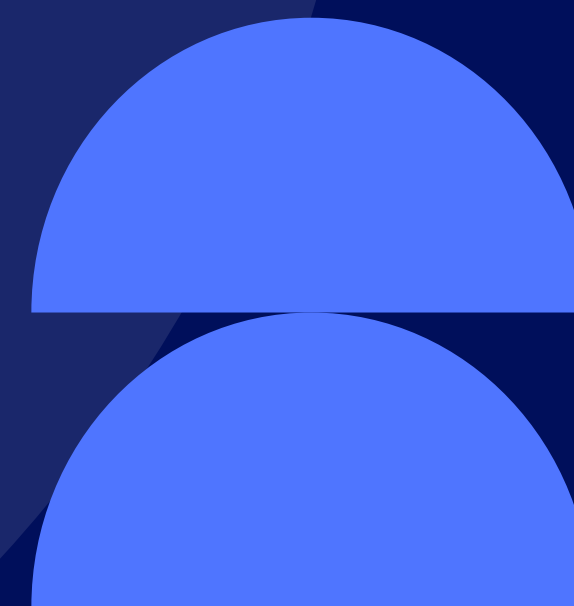


Par conséquent, pour que ce premier geste d’identification remplisse ses promesses, le CCR souhaite être informé de l’évolution du contexte socio-économique, culturel et immobilier du Quartier chinois en regard des intentions qui ont motivé son nouveau statut. Pour le CCR, comme pour de nombreux experts et acteurs de terrain, le patrimoine n’est pas une collection de beaux exemples matériels et immatériels témoignant du passé comme on a pu le penser pendant longtemps, mais plutôt un écosystème vivant dont chaque élément doit contribuer à son évolution harmonieuse et à sa transmission.

Enfin, l’expérience du Quartier chinois nous laisse penser qu’à l’avenir, la décision d’identifier ou de citer un secteur de la ville devrait être prise conjointement par ces deux organismes consultatifs que sont le CCR et le CPM, se réunissant en comité conjoint. En effet leurs compétences complémentaires sont nécessaires pour bien évaluer la pertinence de choisir l’un ou l’autre de ces outils de reconnaissance. Cette collaboration devra s’étendre à la consultation publique prévue par la Loi sur le patrimoine culturel, aux discussions et à la rédaction de l’avis final.

RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS

Des éléments contestés à examiner avec attention, des outils à peaufiner, de nouveaux moyens **à imaginer**



Quel que soit leur objet, qu'elles proviennent d'un groupe ou d'un simple citoyen, les contestations témoignent de préoccupations sociales actuelles généralement légitimes qu'il faut considérer.

 RÉFLEXIONS ET
RECOMMANDATIONS

Si plusieurs reconnaissances reposent sur des valeurs de plus en plus consensuelles, auxquelles la Ville de Montréal adhère par ses divers engagements et chartes, toutes reposent sur une relecture de l’histoire qui, elle, mérite une analyse attentive, soucieuse de nuances et de vérité. L’histoire que décryptent les historiens est en effet le plus souvent, comme toute histoire humaine, tissée de contradictions, de zones d’ombres et d’incertitudes qui demandent une certaine distance critique. Derrière les sujets valorisés par ceux qui nous ont précédés, se trouvent également des valeurs et des intentions qu’il faut, par respect pour leurs auteurs, comprendre et remettre dans leur contexte.

Pour le CCR, s’accorder un certain temps et des moyens de réflexion ne signifie pas faire preuve d’indifférence. Le souci de justice et de vérité envers nos contemporains doit s’appliquer aussi aux témoins du passé en tenant compte de la diversité des valeurs et des points de vue actuels sur ce passé qui sont la caractéristique d’une société démocratique. Pour y arriver, un traitement des dossiers à la pièce et sans vision d’ensemble n’est pas la solution car elle peut engendrer des incohérences et des contradictions entre les décisions.

Il est donc pressant que la Ville entreprenne, en collaboration avec la Division du patrimoine et le CCR, un portrait documenté des outils de reconnaissance existants, de leur contexte de création et des questions, tant historiques qu’éthiques, qu’elles peuvent susciter à la lumière de nos valeurs, connaissances et préoccupations actuelles. La connaissance des pratiques internationales en cette matière nous permettrait de mieux saisir ce qui nous distingue et ce qu’on doit renforcer. Il faudra en profiter pour identifier les angles morts de l’histoire et des patrimoines montréalais qui mériteraient d’être valorisés au grand jour, comme celles dont les traces visibles ont presque disparu, par exemple, la vie agricole si présente sur l’île jusque dans les années 1950.

La demande actuelle de revoir les certitudes du passé nous invite aussi à renouveler les modes de reconnaissance grâce aux technologies et aux médias utilisés par le public, tâche à laquelle une approche multidisciplinaire serait souhaitable. Pour éviter de créer une sorte de « brouhaha commémoratif » en se contentant d’accumuler les signes au gré des demandes, il nous paraît donc important de développer une véritable stratégie de valorisation et d’identifier, avec l’aide de personnes créatives dont

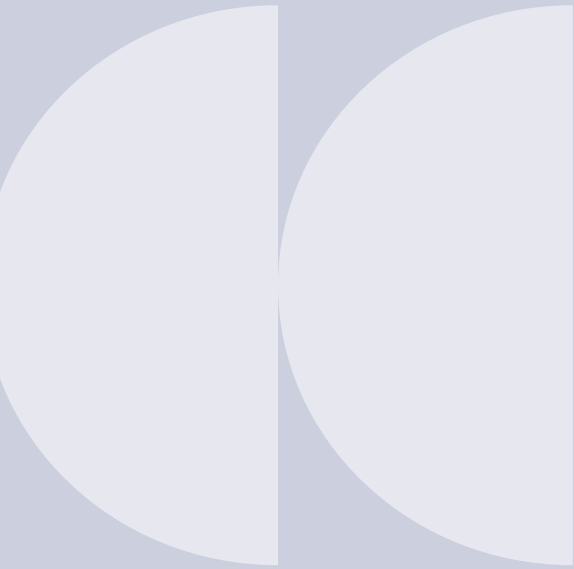
Montréal ne manque pas, de nouveaux signes et espaces urbains susceptibles de compléter ou même remplacer les moyens traditionnels. Ces démarches nous permettront, espérons-le, d’élaborer un modèle de reconnaissance à l’image de l’histoire spécifique de Montréal, de sa diversité et de sa créativité.

Les questions stimulantes ne manqueront pas. Comment ouvrir les moyens de commémoration existants à l’échange et à la discussion? Est-il possible de les enrichir de significations nouvelles au gré de l’évolution de la société, sans les retirer de la vue et de la mémoire des citoyens? Comment faire co-exister des formes de commémoration complémentaires, matérielles et immatérielles sans surcharger les espaces concernés? Comment aborder de front les éléments plus sensibles d’une commémoration, sans effacer le passé dont elle témoigne? Des précédents d’ici et d’ailleurs pourront nous inspirer. Sinon, il faudra les inventer!

Enfin, toujours pour assurer que le travail du CCR ait un effet réel sur Montréal, il faudra s’assurer que la commémoration soit prise en compte dans les plans et politiques qui guident les actions municipales en urbanisme, en patrimoine et en culture.

Un processus d'accueil et de traitement des demandes à faire **évoluer**, des thèmes à approfondir, une banque de noms **à revisiter**

Le CCR est tout à fait conscient que le processus d'accueil et de traitement des demandes de reconnaissance exige du temps et des ressources de la part de la Division du patrimoine et de la Ville.



Plusieurs sujets de commémoration proposés ou contestés touchent des thèmes qui ont souvent suscité au cours des décennies de nombreuses recherches et débats entre les historiens. Dans ce cas, toutes les compétences et expertises cumulées par les membres du CCR ne permettent pas toujours d'en décortiquer les nuances et les contradictions. Compte tenu des responsabilités et tâches multiples de l'équipe de la Division du patrimoine, le CCR croit qu'il sera parfois nécessaire de s'appuyer sur des études approfondies commandées à des experts ou à des partenaires externes.

Ce souci de fonder nos décisions sur des données solides touche également les personnalités dont les noms sont soumis à notre attention pour enrichir notre toponymie.

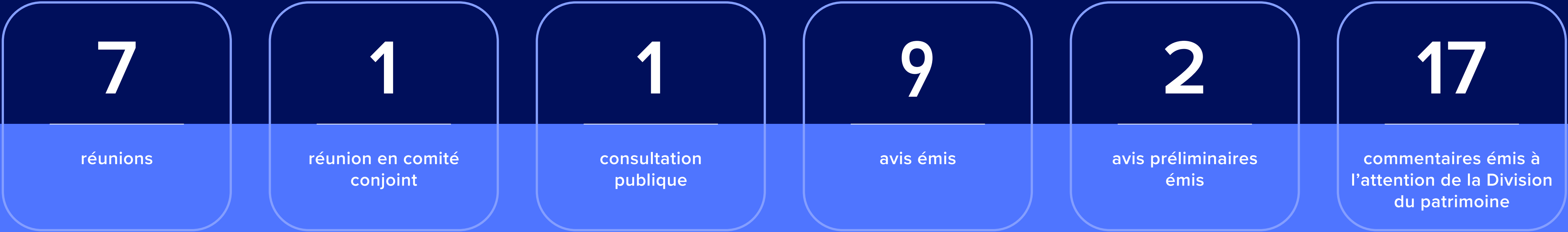
À cet effet, nous croyons trop court le délai d'une année après le décès de la personne concernée que prévoit la Loi sur le patrimoine culturel.

À notre époque, où quelques heures suffisent pour faire voler en éclat les réputations, il serait souhaitable d'attendre que l'émotion respectueuse autour du disparu se soit estompée, surtout lorsque la volonté d'honorer cette personne doit prendre la forme d'outils de reconnaissance permanents. Ce « délai de prudence » devrait donc de manière assez pressante être réévalué par le CCR à la lumière des pratiques internationales.

Depuis des décennies, un répertoire consigne les noms appelés à une reconnaissance publique en attendant de trouver les lieux ou les moyens appropriés. En tout respect pour les citoyens, organismes et instances qui ont souhaité les voir reconnaître, il faudrait éviter que cette banque de noms ne devienne une sorte de cimetière commémoratif. Là aussi, un travail de révision s'impose, tant pour revoir les décisions d'antan à la lumière des critères actuels, que pour identifier une diversité de moyens permanents, éphémères ou virtuels, prévus ou non dans le Cadre d'intervention, qui pourraient témoigner à court ou moyen terme de leur apport à la société montréalaise.

LES ACTIVITÉS EN 2023

05



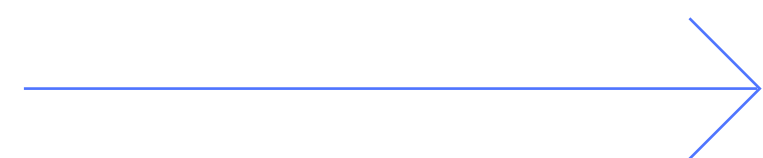
Liste des avis produits

PAR LE CCR EN 2023



AR23-SC-01 :	Projet d'identification du Lieu historique du Quartier chinois de Montréal (en comité conjoint avec le Conseil du patrimoine de Montréal)
R23-SC-01 :	Toponymie des futures stations du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal
R23-SC-02 :	Nommer la salle Paul-Vachon
R23-SC-03 :	Nommer la place située à l'intersection de la rue Jeanne-Mance et de l'avenue des Pins Ouest
R23-SC-04 :	Nommer un lieu en l'honneur de Jason Di Tullio
R23-SC-05 :	Projet d'identification du lieu historique du Quartier chinois
R23-SC-06 :	Nommer la place des P tits-Chars
R23-SC-07 :	Nommer le parc du Tour-du-Chapeau
R23-SC-08 :	Nommer le parc d'Anjou-sur-le-Lac

REMERCIEMENTS



Nous tenons à remercier pour leur soutien attentif [l'équipe du Service du soutien au greffe](#), dont les conseillères et conseillers en aménagement [Julie St-Onge](#), qui a accompagné la mise en place du CCR et les premiers mois de ses travaux, [Arnaud Dufort](#), [Myriam St-Denis](#) ainsi que [Gaétan Ricard](#). Nous remercions également [Geneviève Gagnon](#), secrétaire d'unité administrative.

De même, nous saluons le travail de [l'équipe de la Division du patrimoine](#) qui a traité, préparé et présenté les dossiers avec un grand professionnalisme et une écoute que nous avons appréciée.

Soulignons enfin la qualité de la contribution [des membres du Comité consultatif en reconnaissance](#) aux séances de travail depuis juin 2023. Enfin, un merci tout spécial à [Isabelle Dumas](#), occupant un des deux postes à la vice-présidence, pour ses conseils fondés sur une longue carrière à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal, et pour sa relecture des diverses versions de ce rapport.



Production

Direction, rédaction et mot du président :
Jean-François Leclerc
Relecture : **Isabelle Dumas**
Coordination : **Arnaud Dufort**

Conception graphique :
Séverine Bardoux
www.studiodeseve.com

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
ISBN : 978-2-7647-1993-0 - PDF-Français

Liste des images

- Image 1** - La page couverture du Cadre d’intervention en reconnaissance adopté par la Ville de Montréal en 2022
- Image 2** - Les membres du Comité consultatif en reconnaissance présents lors de leur nomination au conseil municipal, Crédit photo : Manoucheka Lacherie - Ville de Montréal
- Image 3** - Murale à l’intersection des rues de Bullion et Prince-Arthur, Crédit photo : © Commission canadienne du tourisme, Pierre St-Jacques
- Image 4** - Murale sur la rue Crescent commémorant Leonard Cohen, Crédits © MU, Ville-Marie, EIMac Gene Pendon (2017) - Photo : Eva Blue

- Image 5** - Quartier latin - Murale Générations par Gene Pendon 2014 - produite par MU, Crédit photo : © Eva Blue - Tourisme Montréal
- Image 6** - Le Monument à Maisonneuve et la basilique Notre-Dame, Crédit photo : © Spade & Palacio Tours
- Image 7** - Quartier chinois - Place publique Shā Tān, Crédit photo : © Eva Blue - Tourisme Montréal
- Image 8** - Le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada, Crédit photo : © Freddy Arciniegas - Arcpixel - Tourisme Montréal

Rapport 2023
du comité consultatif
en reconnaissance

Montréal 

